

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le 3 MARS, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE (proc de J SOUBEYRAND), P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER,, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 46

Procurations : 1

Votants : 47

Absents : 5

Date de convocation : 25/02/2021

Secrétaire de séance : Alice BEL

Absents : JP LARDY, M ALLAMEL, JF DURAND, J SEBASTIEN et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants :

Objet : OPAH-RU. Engagements prévisionnels 2021 et demande de subvention auprès de l'Anah.

Vu la convention n°07PRO011 du 7 juillet 2016, et ses avenants, signés avec les villes d'Aubenas et de Vals-les-Bains, l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ;

Considérant la nécessité de faire parvenir annuellement les montants des engagements prévisionnels auprès de l'Anah locale ;

Le Président indique que pour l'année 2021 les montants prévisionnels des financements Anah qui seront sollicités pour l'aide à l'ingénierie, s'élèvent à :

- 44 632 € de part fixe,
- 36 700 € de part variable dont 19 600 € de prime Habiter Mieux, 4 500 € de primes autonomie et 12 600 € de primes travaux lourds,
- 13 750 € pour le poste de chef de projet OPAH-RU.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'Anah pour l'année 2021 dans le cadre de l'OPAH-RU ;
- D'autoriser le Président aux formalités utiles et nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 4 mars 2021
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20210303-DEL03032021-15-DE
Date de télétransmission : 05/03/2021
Date de réception préfecture : 05/03/2021